

**COMITER Vallées de Marne
du 23 septembre 2016
à Châlons-en-Champagne (51)**

S Y N T H E S E

Daniel YON, Président de la COMITER, ouvre la séance.

Daniel BEDDELEM, Directeur territorial Vallées de Marne, rappelle que cette séance a pour objet de faire remonter des propositions au Comité de bassin en vue d'enrichir le programme d'actions. Ce dernier a été structuré autour des quatre thématiques présentées lors du forum :

- réduire la dépendance vis-à-vis de la ressource en eau ;
- améliorer la qualité de l'eau ;
- préserver les milieux aquatiques, humides et la biodiversité ;
- prévenir les inondations et lutter contre l'érosion des sols.

Pour chacune de ces thématiques seront, d'une part, discutées les actions du 10^e programme qui, bien que déjà adoptées, pourraient faire l'objet d'un ajustement de façon à mieux répondre à la problématique des enjeux climatiques et, d'autre part, pourront être proposées des actions innovantes.

En préambule, la séance est ouverte par une présentation du Conseil Départemental de la Meuse sur la connaissance du patrimoine en matière de réseaux de distribution, qui recoupe une action de la première thématique.

Guillaume GIRO explique que la Meuse est un des rares départements à pérenniser son inventaire de réseaux de distribution en eau, réalisé il y a quelques années à l'instigation de la Fédération du BTP, utilisé quotidiennement par les services du département et les collectivités.

Le réseau d'eau potable en France représente 925 000 kilomètres de canalisations hors branchements, dont 50 % ont été posées avant 1972. Leur taux de renouvellement est de 6 % par an, incompatible avec la durée de vie théorique des matériaux. Ce patrimoine représente 150 milliards d'euros et affiche un rendement moyen théorique de 75 %, donc accusant 1,5 milliard de mètres cubes d'eau perdus par an.

Les collectivités doivent assurer certaines obligations de moyens, tel qu'un descriptif précis de leur réseau d'eau potable qu'elles doivent mettre à jour de façon annuelle. Si le législateur a prévu d'atteindre un rendement de 65 à 85 %, elles n'ont toujours pas d'obligation de résultat. En cas de rendement trop faible, un plan d'actions doit être mis en place (décret 2012-97 du 27 janvier 2012).

Les collectivités ont comme autres obligations d'assurer la continuité de service, de maîtriser leur prix de l'eau – notamment celles ayant des forages sur leur territoire – et d'assurer la bonne potabilité de leur eau.

Ces missions sont exécutées et surveillées à travers un outil adapté de pilotage de la gestion patrimoniale.

En 2005, seuls sept départements en France avaient réalisé un inventaire de leur réseau de distribution. Une extrapolation effectuée sur tout le territoire national à partir de ces premières données attribuait à la Meuse moins de 7 000 kilomètres de canalisations.

Patricia BLANC doute de la pertinence d'une telle méthode d'extrapolation.

Guillaume GIRO confirme qu'elle a donné des résultats approximatifs, et notamment pour la Meuse.

En 2005, le département accusait d'ailleurs un morcellement historique, avec 250 services publics de distribution d'eau potable pour 192 000 habitants et 501 communes, mais également une méconnaissance des réseaux de distribution, une professionnalisation insuffisante des régies d'eau potable, un prix de vente de l'eau trop faible et aucune pratique de l'amortissement.

Il a alors été décidé d'un inventaire départemental sous maîtrise d'ouvrage du département, par une étude étalée sur deux ans et à hauteur de 150 000 euros, avec pour objectifs de réaliser à l'échelle du département une collecte des données du réseau d'eau potable et de procéder à son évaluation qualitative et quantitative.

Le département de la Meuse connaît ainsi à ce jour beaucoup mieux son réseau de 3 500 kilomètres de canalisations. Il dispose d'un outil de suivi informatique précis, remis à chaque collectivité pour organiser la gestion. Celui-ci leur permet d'atteindre un indice P103.2 du Rapport sur le Prix de la Qualité du Service (RPQS) supérieur à 40 qui évite le doublement de la redevance.

Les collectivités ont ainsi une meilleure connaissance de leurs enjeux et problèmes. En atteste l'augmentation sans précédent du prix de l'eau, passé de 1 € HT à 1,5 € HT par mètre cube au 1^{er} janvier 2015. L'outil les aide également à la prise de décision, et a permis de généraliser le renouvellement opportuniste de canalisations d'eau à chaque travaux de voirie. Le taux d'actualisation reste néanmoins inférieur à 1 % par an.

L'outil a également permis au département d'améliorer sa politique d'aide financière, ainsi que les connaissances de son service d'assistance technique de l'eau. En tant que source partagée d'information, il favorise le transfert de compétence en eau potable aux EPCI à fiscalité propre au 1^{er} janvier 2020.

En conclusion, il ressort que :

- la gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable et d'assainissement est indispensable pour assurer la pérennité des services publics d'eau et d'assainissement ;
- les inventaires départementaux permettent de répondre aux problématiques de base de la gestion patrimoniale ;
- ces outils, de par leur taille, ne sont pas adaptés à un pilotage fin des services publics et ne peuvent remplacer la réalisation d'études spécifiques par les collectivités ;
- les collectivités gestionnaires doivent mettre en place dans les meilleurs délais ces outils de pilotage afin de respecter la réglementation et d'améliorer leur gestion ;
- la réalisation de ce type d'outil peut être très utile lors du transfert de compétences suite à la loi NOTRe.

Enjeux thématiques

1 – Réduire la dépendance à la ressource en eau

Daniel BEDDELEM constate, suite à la présentation, que la question de la réduction de la dépendance à la ressource en eau pourrait intégrer une discussion sur une intervention plus forte sur les réseaux.

D'autre part, l'outil de pilotage permettant de disposer d'une vision globale sur un département est à remettre en perspective de la réforme territoriale et ne sera peut-être pas aussi pertinent dans l'assistance à des collectivités plus importantes.

Il fait néanmoins ressortir les manquements en termes de connaissance sur les réseaux, qui devront être comblés au cas par cas par les nouvelles collectivités dans le cadre du transfert.

Daniel BEDDELEM s'interroge sur la pertinence du développement d'un outil similaire à l'échelle du bassin.

Bernard BILLARD, Adjoint au Service Environnement, DDT de la Meuse, rapporte que les syndicats de gestion connaissent déjà assez bien leur réseau. Le problème se pose différemment pour des départements comme la Meuse où la gestion est laissée aux communes.

Guillaume GIRO remarque que l'outil a néanmoins apporté aux syndicats de la Meuse une connaissance et une capacité de projection financière qu'ils n'avaient pas.

Daniel YON s'inquiète de la compatibilité de l'outil avec les logiciels déjà utilisés.

Guillaume GIRO assure qu'il est aisé de basculer de l'un à l'autre.

Daniel YON souligne qu'il est important de veiller à cette cohérence technologique de façon à pouvoir mutualiser au mieux les efforts et réalisations des uns et des autres.

Pierre NICOL confirme qu'il a été possible, dans le cadre d'une étude menée actuellement, de transférer des plans et données d'un service à l'autre.

Bernard BILLARD constate que les stations de pompage et de traitement représentent moins de 10 % du capital d'un réseau d'eau. Le coût d'un double réseau eau potable et non potable, évoqué lors du forum, reposerait donc essentiellement sur les canalisations.

Daniel BEDDELEM rappelle que l'Agence intervenait jusqu'à présent uniquement sur les interconnexions et non sur les réseaux de distribution. L'outil permettrait à ce titre une meilleure connaissance de ces derniers, bien qu'il perdrait sans doute en pertinence à l'échelle des nouvelles collectivités élargies.

Pour Laurent LIOUVILLE, chef du bureau Politique de l'eau à la DDT 52, la connaissance précise des réseaux est essentielle. Il rapporte que ce type d'outil commence à se développer dans de nombreux syndicats et rien à ce jour ne centralise encore l'information. Il est d'ailleurs préconisé de bien connaître les infrastructures et réseaux d'eau et d'assainissement avant de lancer un schéma directeur.

Jean-Pierre FORMET, Vice-Président de la communauté de communes Vitry Champagne, confirme qu'il n'est pas possible d'établir un schéma pertinent sans connaissance des réseaux. Il estime par ailleurs l'outil intéressant en termes de sensibilisation au mauvais état de certains réseaux de distribution et aux pertes d'eau qu'ils accusent. Les collectivités auront néanmoins besoin avant tout d'une aide à la mise en place de schéma directeur de l'eau.

Laurent LIOUVILLE rappelle que les schémas directeurs doivent aussi permettre de rationner la ressource en eau.

Daniel YON suggère de solliciter certains agents de petites communes qui de par leur ancienneté ont une très bonne connaissance des réseaux.

Patricia BLANC demande s'il existe des techniques abordables en milieu rural pour identifier la pluralité d'actions sur les réseaux.

Guillaume GIRO observe que c'était justement l'objet de l'inventaire, réalisé à partir de quelques capteurs d'écoute et de calculs projectifs. La priorité reste de localiser les casses.

Patricia BLANC rappelle qu'il est important, dans la perspective du transfert, que les collectivités prennent cette compétence au plus vite.

Guillaume GIRO ajoute qu'il ne s'agit pas seulement d'un transfert de compétences techniques mais également de gestion financière.

Jean-Pierre FORMET rapporte que sa communauté de communes a pris cette compétence en 2001. Lors de l'extension de 2013, le principal problème a concerné la méconnaissance des réseaux afin d'établir un schéma directeur apportant une vision anticipatrice sur nombre de difficultés, telles que le vieillissement des réservoirs en béton qui engagera à terme des dépenses importantes.

Bernard BILLARD remarque que les coûts de changements de réservoirs sont bien moins importants que ceux des renouvellements de conduite.

Jean-Pierre FORMET précise que le dernier changement de réservoir a coûté 550 000 euros.

Frédéric RAOUT rapporte la proposition de la région Rhône Méditerranée selon laquelle plus de 90 % des communes de plus de 10 000 habitants devront être pourvues d'un schéma directeur d'ici 2030.

Daniel BEDDELEM juge la proposition réaliste.

Régis TEHET, Chef de service DVM AESN, remarque que par l'application de la loi NOTRe, tous les EPCI représenteront plus de 10 000 habitants. Il rappelle par ailleurs que toute collectivité demandant l'aide de l'Agence de l'eau pour des travaux sur un ouvrage d'eau potable doit avoir réalisé un diagnostic si son rendement n'est pas satisfaisant.

Bertrand ARNAULT, représentant du MEDEF, confirme l'importance, au vu des problématiques de ressource en eau, de s'assurer dans un premier temps de l'efficacité des circuits de distribution. A ce titre, le rendement de 75 % du réseau de la Meuse est loin d'être satisfaisant. Il est en effet demandé au secteur industriel un taux de 90 %.

Régis TEHET rappelle que plus le rendement du réseau est mauvais, plus le pompage sur le captage doit être important, et donc plus la zone de protection sera étendue. De plus, un temps ou un débit de pompage plus important consommera davantage d'électricité, ce qui va à l'encontre des mesures d'adaptation au changement climatique.

Daniel YON souhaiterait qu'un point soit effectué sur l'identification des captages d'eau dans la nappe par le secteur agricole. Il rappelle à cet effet que 10 % des compteurs n'étaient toujours pas posés sur la nappe de Beauce il y a six ans.

Daniel BEDDELEM rappelle que les comptages ne sont pas les mêmes entre la police de l'eau et les redevances. L'Agence pourrait réfléchir, au titre de la simplification administrative, à fixer un seul outil et un seul mode de comptabilisation entre les services réglementaires et la redevance.

Daniel YON en profite pour rappeler que les compagnies ont l'obligation de déclarer tout forage effectué.

Bernard BILLARD rappelle que la déclaration pour un forage à plus de dix mètres de profondeur n'est valable qu'au titre du code minier, alors qu'un trou plus superficiel, comme ceux réalisés dans les travaux sur l'eau, relève du code de l'environnement.

Daniel YON demande comment surveiller les déclarations de forage.

Nicolas DOMANGE, DVM AESN, rappelle que les déclarations de forage et de prélèvement sont deux documents différents.

Bernard BILLARD remarque qu'il est difficile de surveiller les forages de géothermie individuelle, très répandus dans les campagnes.

Daniel BEDDELEM propose de clore ce point et de débattre des mesures inscrites au 10^e programme.

Défi 5 : Accompagner les changements de pratique

Adeline DUPUY, DVM AESN, rappelle le champ d'application du défi : indemnisation pour le changement de pratiques ou systèmes agricoles, avec subventionnement maximum tel qu'autorisé par l'encadrement communautaire, et les perspectives d'amélioration – inclure dans les réflexions sur les changements de pratiques les consommations en eau.

Daniel BEDDELEM explique qu'il s'agit de décider de l'intégration ou non dans les Plans de Développement Ruraux Régionaux (PDRR) futurs d'une réflexion sur la gestion quantitative de l'eau.

Nicolas DOMANGE remarque que cela ne relève peut-être pas de la responsabilité de l'Agence.

Daniel BEDDELEM ajoute que l'Agence peut toujours demander à ce que des mesures relatives à la gestion de la ressource en eau soient intégrées dans les futurs plans nationaux.

Défi 7 : Economie d'eau (collectivité et industrie)

Adeline DUPUY explique que le zonage tel que décrit dans le 10^e programme, notamment pour les aides à l'industrie pour l'économie d'eau, est limité aux zones de tension quantitative. La question posée concernait la possibilité d'étendre les aides de l'Agence à tout le territoire, dans le cadre de l'adaptation au changement climatique.

Daniel BEDDELEM rapporte que ces problématiques ont été récemment rencontrées dans le domaine agroalimentaire.

Daniel YON rappelle que ce type d'aides en ZPQ et ZRE ont été échangées contre un vote favorable des industriels sur les zonages. L'élargir reviendrait à revenir sur les négociations.

Bertrand ARNAULT pense que cela pourrait aider les industriels à réduire leur dépendance à l'eau.

Patricia BLANC distingue les aides au diagnostic et les aides aux travaux. Il serait ainsi possible d'aider au diagnostic sur tout le territoire du bassin et de n'aider aux travaux que sur les zones sous tension. Elle rapporte par ailleurs que les avancées des différents secteurs industriels et des différentes entreprises peuvent être très contrastées sur la question de l'économie d'eau.

Bertrand ARNAULT explique que ces mesures représentent un investissement ne portant pas de rentabilité inhérente. Aussi, certains industriels, bien que désireux de prévoir ces évolutions, ne s'autorisent pas encore à s'y lancer.

Daniel YON suggère de consulter le calendrier des négociations. L'évolution de certains secteurs pourrait justifier un nouveau zonage.

Patricia BLANC reconnaît là un sujet large qui relèvera davantage du 11^e programme.

Bertrand ARNAULT rapporte que la majorité des entreprises de certains secteurs ont déjà réduit de 70 % leur dépendance en eau. Toutefois, ces investissements sont plus difficiles pour des industries plus modestes. Un travail de sensibilisation plus exhaustif reste à mener.

Patricia BLANC suggère de mettre davantage en valeur le volet écologie industrielle et économie circulaire, à l'image de ce qu'a présenté M. LOMBARD durant le forum.

Daniel YON reconnaît que certaines solutions ne seront possibles que par regroupements.

Patricia BLANC précise que les chantiers d'écologie industrielle peuvent être menés par regroupements de secteurs ou regroupements géographiques.

Nicolas DOMANGE ajoute que les regroupements ne se font parfois pas par simple méconnaissance des uns et des autres sur ce sujet.

Christelle PONSARDIN, DREAL Alsace Champagne-Ardenne Lorraine, ajoute que la délimitation joue sur des échelles assez grandes alors que les regroupements seraient vraiment pertinents sur des actions plus locales.

Adeline DUPUY ajoute que l'Agence manque encore de données sur les tensions quantitatives.

Daniel BEDDELEM suggère d'envisager un dispositif de suivi plus fourni.

Frédéric RAOUT note que l'action du programme « *Renforcer le suivi des bassins en déficit* » va déjà en ce sens. Il suffirait peut-être de préciser cette formulation.

Adeline DUPUY précise qu'il est inscrit « *Renforcer la connaissance sur les bassins identifiés en tension quantitative et la connaissance sur le suivi de la ressource en eau en continu* » dans les propositions d'avant-projet de la première thématique.

Daniel BEDDELEM rappelle que cette action concerne également la méconnaissance sur les échanges nappe/rivière. Il demande quel type de données permettrait d'affiner le suivi.

Adeline DUPUY explique que les données de débit d'étiage et de cours d'eau seraient pertinentes. Les données sur les volumes prélevés viennent quant à eux du système de redevance et ne rapportent que des données annuelles, qui pourraient être détaillées pour aider à la délimitation des ZTQ.

Daniel YON ajoute que la démarche d'acquisition des données est perturbée par le fait que personne n'a vraiment la culture de s'intéresser à ce qui se passe sous ses pieds.

Daniel BEDDELEM en conclut qu'il s'agirait donc de renforcer la connaissance sur les relations nappe/rivière mais également sur les débits.

Défi 7 : Protection des milieux aquatiques face à la sécheresse

Adeline DUPUY précise que l'assiette envisagée est de 50 % pour les ouvrages à double fonction de soutien d'étiage et de prévention des inondations. Ce taux de subvention pourrait toutefois être rediscuté au vu de l'adaptation au changement climatique.

Bernard BILLARD rappelle le scepticisme d'un intervenant au forum sur ce type d'ouvrage.

Daniel BEDDELEM suggère d'écrire « *intégrer le changement climatique dans la réflexion sur le calcul de l'assiette* ».

Frédéric RAOUT rappelle que la notion de « climato-compatibilité » avait été évoquée, qui conditionnerait le versement de l'aide.

Appel à projets réseau d'eau potable 2016

Daniel BEDDELEM rappelle que l'Agence n'intervient pas sur les réseaux de distribution à l'exception des appels à projet qui, en raison du temps que nécessite l'élaboration des dossiers, n'est peut-être pas la forme la plus idéale. Il a ainsi été proposé de rendre cette mesure permanente, de façon à laisser aux collectivités le temps de monter leur projet de façon optimale et de mettre en place leur schéma directeur.

Il présente les propositions nouvelles sur la première thématique, et notamment l'idée d'une mise en place d'un réseau d'observation départemental sur les impacts du changement climatique, qui pourrait être chapeauté par un organisme de niveau national de façon à garantir des données cohérentes d'un département à l'autre.

Frédéric RAOUT note qu'il manque la précision « sur l'agriculture et la forêt ».

Daniel YON précise que cette information provient de la Chambre d'Agriculture de l'Eure, qui a un long investissement sur la question de la gestion de l'eau.

Laurent LIOUVILLE remarque qu'il sera difficile de mettre en place des observatoires au niveau départemental avec l'application de la loi NOTRe.

Frédéric RAOUT reconnaît qu'ils seraient plus pertinents au niveau des Chambres.

Daniel BEDDELEM remarque qu'il s'agirait alors de multiplier une initiative de Chambre, ce qui pour le coup rendrait indispensable des indicateurs nationaux.

Daniel YON rappelle que les PCAER ont été rédigés par les régions, qui lui semblent être toujours l'échelle la plus pertinente.

Daniel BEDDELEM reconnaît qu'un observatoire serait plus intéressant à l'échelle du bassin.

Frédéric RAOUT demande si la généralisation de ce genre d'observatoire est vraiment pertinente pour l'Agence.

Daniel BEDDELEM remarque qu'il l'est surtout pour la profession concernée.

Christelle PONSARDIN rappelle l'existence de l'observatoire ORACLE, développé pour la région Champagne-Ardenne et qui doit à terme être étendu à l'échelle de la nouvelle grande région.

Frédéric RAOUT ajoute que des observatoires similaires existent déjà en Pays-de-Loire et Aquitaine.

Daniel YON précise qu'ils abordent d'autres aspects que l'eau.

Daniel BEDDELEM passe en revue les autres idées présentées pour le projet. La première consistait à limiter les autorisations de prélèvement aux capacités du milieu. En effet, la profusion de petites autorisations mises bout à bout conduit à des situations d'excès de prélèvements. Ce constat a d'ailleurs conduit à la seconde proposition, qui consiste à mettre en place un organisme unique de gestion.

Christelle PONSARDIN remarque qu'il reste à trouver les porteurs de cette gestion.

Nicolas DOMANGE rappelle que cela a de toute façon été rendu obligatoire par une récente instruction ministérielle.

Daniel BEDDELEM s'enquiert d'éventuelles nouvelles propositions sur le premier enjeu thématique.

Daniel YON note que le document n'évoque pas les transferts de bassin à bassin en période de tension. Il souhaiterait que cette possibilité figure dans le document comme solution ultime.

2 – Améliorer la qualité de l'eau

Défi 1 : Epuration des eaux résiduaires urbaines

Daniel BEDDELEM explique que ce point entre en résonance avec la nécessité d'installer un traitement supplémentaire évoquée durant le forum. Elle consiste à prendre en charge l'effort de financement des petites collectivités se trouvant sur un cours d'eau à faible débit.

Daniel YON rappelle qu'il demande la mise en place de cette mesure depuis vingt ans, sans succès.

Guillaume GIRO demande s'il s'agit d'installer des équipements supplémentaires ou de modifier le régime des stations.

Daniel BEDDELEM explique que la solution consisterait en un traitement tertiaire par infiltration en zone de dissipation végétalisée.

Daniel YON reconnaît que le problème se pose différemment quand la collectivité a de la réserve foncière autour de la station.

Daniel BEDDELEM rappelle qu'il s'agit d'une mesure visant à aider les collectivités en incapacité de répondre aux objectifs du milieu. D'autre part, le taux de prise en charge de 80 % évoqué dans le document ne porte pas sur l'ensemble du traitement mais uniquement sur le traitement complémentaire qui serait déployé.

Régis TEHET souhaiterait ne pas trop complexifier le programme et rappelle qu'il est toujours possible de recourir à des solutions d'assainissement collectif pour les petites collectivités rurales.

Daniel YON ajoute qu'il est aujourd'hui possible techniquement de traiter l'assainissement de l'eau pour 5 000 habitants par une serre dont la surface serait à peine plus grande que la salle de réunion. Si l'utilisation de cette technologie (brevet OTV) à grande échelle est encore à l'état prospectif, il faut toutefois anticiper sa fort probable intégration dans un prochain programme. Le schéma de gestion de l'eau par des collectivités individuelles sera alors complètement à repenser.

Il suggère ainsi que soit inscrit « *étudier l'état économique des solutions alternatives* ».

Daniel BEDDELEM demande s'il serait également pertinent d'inscrire une stratégie d'acquisition foncière pour anticiper la mise en place d'équipement pour traitement supplémentaire.

Régis TEHET remarque qu'elle est déjà prévue par les collectivités dans un certain nombre d'aménagements fonciers.

Daniel BEDDELEM précise qu'il s'agirait d'aider une commune à acquérir une zone en aval de sa station d'épuration pour y aménager une zone de dissipation végétalisée.

Régis TEHET estime qu'il serait plus pertinent d'attendre la réalisation du projet et de rattacher l'acquisition foncière au moment de l'engagement de l'aide à celui-ci, l'acquisition ne constituant pas un démarrage de travaux.

Philippe PINON-GUERIN, Directeur du Conservatoire des espaces naturels de Champagne-Ardenne, ajoute que ce type d'installation ne pourra être installé que sur une zone qualifiée d'humide qui, logiquement, sera déjà à préserver.

Daniel BEDDELEM note que les installations supplémentaires ne sont pas toutes en zones humides.

Défi 1 : Réseaux d'assainissement

Daniel BEDDELEM rappelle que ne sont éligibles que les travaux de création et de réhabilitation réalisés sous charte qualité, et non les ouvrages de lutte contre les débordements ni les installations de récupération d'énergie sur les réseaux. Il demande l'avis de la COMITER sur la pertinence de ces exclusions dans la perspective de la lutte contre le changement climatique.

Il ne comprend notamment pas pourquoi le turbinage des effluents a été exclu.

Guillaume GIRO suppose que les installations de récupération d'énergie ont été exclues du fait qu'elles créent de la richesse.

Régis TEHET confirme que ce doit être l'équivalent pour les collectivités de la décision prise pour les aides au secteur industriel lorsque celui-ci enregistrait un retour sur investissement.

Daniel BEDDELEM suppose que l'exclusion des ouvrages de lutte contre les débordements hérite d'une époque où l'Agence n'intervenait pas sur la problématique des inondations.

Daniel BEDDELEM constate qu'aucune nouvelle proposition n'a été formulée en interne sur cet enjeu.

Frédéric RAOUT suggère de s'intéresser à la réutilisation des eaux usées en arrosage pour l'industrie.

Adeline DUPUY fait remarquer que ce point est évoqué dans les propositions d'avant-projet. Sur le modèle de ce que fait déjà RMC, il est proposé d'utiliser les eaux usées pour l'arrosage d'espaces verts.

Daniel BEDDELEM se rappelle qu'il s'agissait d'une demande de M. LOMBARD.

Frédéric RAOUT ajoute que ce point sera inscrit dans la stratégie nationale, afin que d'éventuels freins réglementaires soient identifiés.

Nicolas DOMANGE propose de limiter en premier lieu la consommation d'eau avant d'envisager tout de suite sa réutilisation en espace vert.

Daniel YON rapporte qu'il a pu, en tant que jury des Villes et Villages Fleuris, voir des villes où la quantité d'arrosage avait été divisée par deux en l'espace de cinq ans. Il reste toutefois encore des marges de progression.

Frédéric RAOUT se demande s'il ne faudrait pas accroître le taux d'augmentation de linéaire des haies, fixé à seulement 1 % d'ici 2030.

Daniel YON remarque qu'il s'agit là d'une question de macro-économie et de PAC qui devrait être réglée à l'échelle européenne.

Jean-Pierre FORMET remarque qu'il faut pouvoir le contrôler à l'échelon local.

Nicolas DOMANGE ajoute que les haies ne sont pas toujours les aménagements les plus intéressants pour limiter l'érosion. Une haie mal placée sera en effet inutile.

Anne-Louise GUILMAIN, DVM AESN, note qu'il serait possible d'aller plus loin que la contrainte réglementaire sur la couverture hivernale des sols, aussi bien en termes de durée d'implantation de la couverture que d'inter-culture.

Daniel YON rappelle que l'Agence s'était donnée pour défi d'être à la hauteur du sujet. Elle pourrait notamment à ce titre aider une opération menée sur un bassin versant.

Anne-Louise GUILMAIN constate qu'il faudrait alors intervenir au niveau du cadrage national.

Daniel BEDDELEM note qu'il faudrait donc revoir la question de l'inter-culture au niveau du PDRR.

Nicolas DOMANGE rappelle que toutes les aides afférentes sont liées à des Projets Agro-Environnementaux et Climatiques (PAEC). Cela serait contradictoire avec une logique d'objectifs liés au changement climatique. La solution consisterait à considérer un enjeu géographique de l'adaptation.

Daniel BEDDELEM estime qu'il serait pertinent d'ouvrir des PAEC changement climatique. L'Agence peut demander à changer le document cadre national si cela correspond à ses conclusions.

Frédéric RAOUT suggère de le faire remonter à la Direction de l'Eau, qui pourrait l'intégrer à sa politique.

3 – Préserver les milieux aquatiques, humides et la biodiversité

Daniel BEDDELEM rappelle qu'il avait déjà été inscrit des taux d'intervention très significatifs sur plusieurs actions, ainsi que plusieurs adaptations nécessaires. La première,

« s'assurer qu'un plan de gestion est bien en place sur les zones humides rétrocedées et que des mesures pérennes de protection soient mises en place » vaut pour toutes les acquisitions aidées par l'Agence. Cela rejoint une réflexion sur la possibilité d'inscrire éventuellement des conditions dans les actes notariés, en attente d'autres outils juridiques.

Philippe PINON-GUERIN ne trouve pas que « rétrocedé » soit le meilleur terme. Il suggérerait « *acquise avec l'appui de l'Agence de l'eau* »

Daniel BEDDELEM en prend note. Par ailleurs, il ne sait pas comment il sera juridiquement possible « *d'inscrire les zones humides en zone naturelle ainsi que les interdictions et les règles qui y sont rattachées dans le PLU* ».

Philippe PINON-GUERIN demande comment il sera possible de s'assurer de la mise en place d'un plan de gestion, et si la surveillance de cette obligation sera assurée par les services de l'Etat ou l'Agence de l'eau.

Daniel YON estime qu'il faudrait que ce soit assuré par un organisme équivalent au Conservatoire du Littoral.

Philippe PINON-GUERIN pense au Conservatoire d'Espaces Naturels dont les missions d'intervention et d'animation foncière font maintenant l'objet d'un agrément Etat/Région.

Daniel YON ajoute qu'il est avant tout important que l'organisme dispose d'un statut qui garantisse la pérennité.

Daniel BEDDELEM précise que les plans de gestion ne concernent pas seulement les espaces naturels mais intègrent également les aires d'alimentation de captage et toutes les surfaces acquises par l'Agence qu'elle rétrocederait au bon interlocuteur, qu'il s'agisse d'un conservatoire ou d'une collectivité.

Philippe PINON-GUERIN rappelle qu'à ce titre, la récente loi sur la biodiversité a listé un certain nombre d'acteurs. Certaines formulations de la loi pourraient être reprises dans le texte.

Nicolas DOMANGE note que le document exprime davantage des volontés que des modalités précises sur ce plan de gestion.

Daniel BEDDELEM préférerait s'assurer que le plan de gestion soit confié de manière pérenne à un organisme de gestion dont c'est l'objet plutôt qu'à une collectivité dont il est plus difficile de prédire le devenir.

Philippe PINON-GUERIN remarque que le Conservatoire des Espaces Naturels n'est pas un établissement public mais une structure associative, qui a dernièrement renforcé de nombreuses missions publiques et bénéficie aujourd'hui de statuts aussi protégés que le Conservatoire du Littoral. Il serait ainsi regrettable de faire des établissements publics les seuls légataires de la rétrocession.

Daniel BEDDELEM évoque le cas où un EPCI achèterait des biens dans un périmètre de protection et demande comment celui-ci les gérerait.

Anne-Louise GUILMAIN explique qu'il peut bénéficier des aides de l'Agence, sous réserve du respect de certaines conditions d'usage.

Daniel BEDDELEM demande ce qu'il se passerait si l'EPCI n'était pas en capacité de les respecter.

Anne-Louise GUILMAIN assure que ces conditions ont été pensées pour être simples et accessibles par une collectivité.

Daniel BEDDELEM rappelle qu'il reste très important que l'acquéreur, public ou privé, s'engage à mettre en place un bail environnemental qui ne bouleverse pas les systèmes de polyculture et d'élevage locaux. Cela sera sans doute plus porteur que de demander des modes de production extrêmement contraints.

Nicolas DOMANGE suggère de trouver une formulation qui oblige à une pérennisation d'une bonne gestion après acquisition mais tout en restant ouverte et incitative.

Philippe PINON-GUERIN rapporte que le Conservatoire des Espaces Naturels a récemment signé un partenariat d'assistance avec les camps militaires pour la préservation de la biodiversité de leurs territoires. Les militaires restent ainsi gestionnaires mais sont aidés par des spécialistes.

Daniel BEDDELEM est soucieux de trouver une formulation qui ne consiste pas à assurer la bonne gestion par des interdictions.

Guillaume GIRO suggère à l'Agence de l'Eau d'augmenter à l'avenir le taux de financement sur l'entretien des milieux aquatiques par les collectivités, les départements risquant de se retirer de plus en plus de ce type de financement. Elle pourrait également déposer une définition unique de ce qu'est la restauration et la rénovation.

Nicolas DOMANGE rappelle que ce taux est, partout ailleurs, actuellement de 40 % sans contrepartie départementale.

Daniel BEDDELEM demande si le taux actuel est suffisamment incitatif.

Daniel YON rappelle que le taux du département de la Marne a régressé de 40 à 30 % sur l'entretien des milieux aquatiques alors que l'Agence avait essayé d'impliquer davantage le département.

Nicolas DOMANGE souhaiterait plutôt baisser le taux de financement de l'Agence.

Daniel YON serait ennuyé que le taux de l'Agence augmente pour compenser une fuite de responsabilité départementale et cautionner un défaut de politique stratégique en termes de biodiversité à l'échelle du département.

Philippe PINON-GUERIN estime qu'il faudrait toutefois empêcher que ce taux ne baisse encore.

Daniel BEDDELEM n'est pas sûr que les départements décident de venir en aide aux EPCI sur ce sujet. Peut-être faudrait-il imaginer un entretien régulier plutôt qu'une intervention ponctuelle tous les quinze ans pour faire du rattrapage d'entretien.

Daniel YON rapporte qu'un entretien régulier tous les cinq ans sur les 42 kilomètres de fil d'eau du syndicat de la Marne a démontré son efficacité, ainsi qu'une réduction notable du coût des entretiens.

Philippe PINON-GUERIN s'interroge sur le terme « animation » de la SAFER.

Nicolas DOMANGE explique qu'il s'agit d'une cellule qui permet l'animation foncière et d'aider les collectivités qui le désirent à faire de l'acquisition.

Daniel BEDDELEM ajoute qu'en Lorraine, une assistance est déjà apportée par les SAFER pour les acquisitions de zone humide par les conservatoires.

Daniel YON indique que le directeur de la SAFER, qu'il a récemment rencontré, ne se plaignait pas de l'Agence mais désignait des obstacles dans la progression des dossiers, lors des phases transitoires de financement.

Nicolas DOMANGE propose de préciser : « développer des animations permettant des acquisitions foncières en ZH ».

Daniel YON rappelle que le CESER demande au conseil régional de constituer un observatoire indépendant du foncier.

4 - Prévenir les inondations et lutter contre l'érosion des sols

Daniel BEDDELEM annonce qu'aucun retour n'a été envoyé sur les défis inscrits.

Adeline DUPUY ajoute que deux retours ont été effectués sur les actions nouvelles. Le premier viserait à étendre la première action au milieu agricole avec la mise en place de haies et de végétalisation pour éviter les coulées de boues.

Daniel YON demande si les grands ouvrages tels que les bassins d'orage seraient abandonnés.

Nicolas DOMANGE explique que la première action agit en amont des bassins d'orage et n'empêche pas l'aménagement de gros ouvrages.

Daniel BEDDELEM suggère d'élargir la proposition d'action à l'ensemble des mesures luttant contre le ruissellement.

Il indique que le second retour consisterait à conditionner les aides d'hydraulique structurante à la mise en œuvre de mesures d'hydraulique douce. Il ajoute qu'elle est également déjà conditionnée à la mise en place d'un schéma directeur.

Il suggère d'étendre la réflexion telle que déjà menée pour le domaine agricole, à savoir partir d'une réflexion globale territoriale à une échelle pertinente, à laquelle associer par la suite des techniques d'hydraulique structurante.

Anne-Louise GUILMAIN rappelle que les techniques d'hydraulique structurante ne sont à ce jour finançables que dans certains secteurs, au contraire de l'hydraulique douce. Les territoires urbains ne sont quant à eux pas tant concernés.

Daniel BEDDELEM suggère de réfléchir à une proposition qui, sur les secteurs soumis à érosion, permette l'intervention de l'Agence, sous réserve d'une réflexion globale, d'associer systématiquement les techniques d'hydraulique douce et d'hydraulique structurante.

Daniel YON souhaiterait que l'Agence demande à l'Etat de tenir à jour et fournir une carte des PLU qui obligent l'infiltration à la parcelle.

Bernard BILLARD ajoute qu'il manque généralement aux PLU les ouvrages d'assainissement des eaux pluviales.

Daniel BEDDELEM suggère d'inscrire un encouragement à la mise en place de zonages d'assainissement pluviaux.

Daniel BEDDELEM remercie l'assistance et clôture la séance avec Daniel YON, Président.